

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2008 À 21 H

Cette séance s'est tenue sous la présidence du maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mesdames VIROULAUD, ARSIGNY, DUCHESNE, CHARLESWORTH, Messieurs ROCHE, MINEUR, CHRISTOFLOUR, BARDE, TIRARD-BOIS, BARTAL et SANDEAU.

Arrivée de Mme MOLLINÉ après le vote des délibérations à 22 h 10.

Excusés : Madame DE LA IGLESIA Messieurs, BIOT et GIRON

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

DELIBERATION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL ET COMMUNAUTAIRE :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin occasionnel de mise à disposition des agents communautaires, dans les communes membres, afin d'effectuer des travaux qui présentent un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Par ailleurs, il s'est parfois également avéré nécessaire de mettre à disposition des agents communaux à la Communauté de Communes, dans le même cadre. Afin que les agents communaux et communautaires soient couverts lors des travaux et de leurs déplacements, une convention sera passée avec toutes les collectivités membres.

Il a été convenu avec les élus que ces mises à disposition ne donneront lieu à aucune compensation financière au profit de l'une ou de l'autre collectivité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité les propositions et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire (M. CHRISTOFLOUR s'étant abstenu car la convention n'est pas assez explicite selon lui).

Cependant M. Gil BARDE demande à ce qu'un bilan financier soit fait d'ici un an afin d'avoir une vue plus exacte des dépenses imputées à la commune.

DELIBERATION MODIFICATION MODIFICATIVE DE CREDIT LOGEMENT SOCIAL : VIREMENTS INTERNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements internes des crédits suivants sur le budget de l'exercice.

RÉDUCTION DES COMPTES DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPER°	NATURE	MONTANT
23	2313	999	<i>Livraison à soi même</i>	3 751,00

AUGMENTATION DES COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPER°	NATURE	MONTANT
21	2132	999	<i>Livraison à soi même</i>	3 751,00

DELIBERATION MODIFICATION MODIFICATIVE DE CREDIT MAIRIE: VIREMENTS INTERNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements internes des crédits suivants sur le budget de l'exercice.

RÉDUCTION DES COMPTES DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPER°	NATURE	MONTANT
20	205	000	<i>Concession et droits similaires, brevets, licences</i>	10 000,00
020	020	999	<i>Dépenses imprévues</i>	3 180,00

AUGMENTATION DES COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPER°	NATURE	MONTANT
16	1687	000	<i>Dettes envers les collectivités et établissements publics locaux</i>	13.180,00

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA VENTE D'UN TERRAIN A M. BORDE :

Madame le Maire fait part de la proposition de M. Régis BORDE pour l'achat du terrain communal jouxtant sa propriété cadastré AY 304 d'une superficie de 10 ares 53.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la vente d'une contenance d'environ 260 m2 dudit terrain. Mme ARSIGNY s'abstient.

DELIBERATION INSTITUTION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS MIS A DISPOSITION PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION (CDG24) :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'instituer l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires aux agents mis à disposition par le centre départemental de gestion (CDG 24)

↳ Cadre d'emploi d'Adjoint Technique pour un nombre d'heures ne pouvant dépasser 25 heures par mois.

* Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire,

* Les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires,

* Les agents non titulaires percevront la même prime prévue pour le cadre d'emplois correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires,

* Ces indemnités seront versées mensuellement au prorata des heures réellement effectués,

* Le Maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères suivants : heures supplémentaires réellement effectuées, absentéisme, responsabilités assurées, manière de servir, qualité du travail, motivation et disponibilité.

* La présente délibération prend effet à compter de ce jour.

COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES REUNIONS :

- Communauté de Communes du Gursonnais :

• *Contrats d'Objectif 2009 : deux dossiers à présenter fin octobre/début novembre 2008 : le 1^{er} pour la mise aux normes de la salle des fêtes, le cabinet Delage doit faire parvenir un dossier en fin de mois, et le 2nd pour, la clôture du stade, pour lequel des devis sont en attente.*

• *Loyer Resto du Cœur : La commune de Villefranche de Lonchat met à disposition un local rue Fénélon pendant 6 mois, les charges seront payées par les 8 autres communes du canton. Si un local venait à se libérer sur la commune, Mme le Maire propose de le mettre à disposition pour une durée déterminée (12 mois) en attente qu'une autre commune prenne le relais.*

• *Projet des nouveaux locaux communautaires : le Cabinet retenu est A2 PR à La Force, 272 m2 pour un coût de 149 570 €.*

• *Programme du curage des fossés : les agents de la communauté ont commencé les fossés cette semaine. Il a été constaté que le point à temps fait dernièrement par l'entreprise Eurovia n'était pas de bonne qualité, le Président doit organiser une réunion avec la DDE et l'entreprise pour faire le point.*

M. Bernard VOULGRE a émis le souhait que deux panneaux STOP soient posés à Marousseau et à La Coquille à cause de la dangerosité des carrefours, la Communauté de Communes doit les commander.

- Téléthon : *Lors de la dernière réunion, associant différentes associations et J'aime Mon Canton, il a été émis le souhait d'organiser un repas. Chaque association proposera une activité, le repas sera à 12 € et 6 € pour les moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 7 ans. Les tickets seront en vente dans les mairies, le programme des animations est en cours.*

- SMCTOM : *Le déplacement des containers de Monmoreau vers le carrefour de Nastringues a été refusé par le SMCTOM. Enlèvement des containers du Bourg sur le parking devant chez M. AMRAOUI. Dorénavant, le ramassage se fera au porte à porte afin de responsabiliser les habitants.*

QUESTIONS DIVERSES :

- Accueil des enfants dans les écoles maternelles et primaires : La loi n° 2008-790 institue un droit d'accueil au profit des écoles maternelles et élémentaires notamment lorsque l'enseignement est interrompu du fait d'une grève. En conséquence, les agents communaux seront sollicités pour accomplir la garde des enfants en cas de grève, et pour le cas où ceux-ci seraient également en grève, Mme le Maire proposera aux parents d'effectuer une garde lors du prochain Conseil d'Ecole.
- Les travaux d'écoulement des eaux sur le chemin rural des étangs ont été faits le samedi 11 octobre. A cet effet, Mme le Maire remercie les agents communaux, MM CHAMPAGNAC et BOYER, ainsi que M. Jean-Luc MINEUR et la société LOXAM pour leur intervention.
- La Poste souhaite implanter une nouvelle boîte à lettre (double) sur le trottoir devant le bureau. Mme le Maire a demandé au représentant de La Poste de venir sur les lieux, elle contactera l'Architecte des Bâtiments de France pour l'emplacement de ladite boîte compte tenu du classement de l'église.
- Association Arc en ciel : vente de gâteaux le vendredi 24 octobre devant l'école.
- Lecture de la lettre de M. Pierre MOLLINÉ : Ce dernier demande notamment des explications sur l'augmentation des impôts sur ses propriétés bâties (+ 54,70 %), le Conseil Municipal précise qu'il a augmenté le taux de 1% par rapport à 2007, soit nettement moins que le taux d'inflation. Il lui a été répondu par courrier que cela correspondait à une augmentation de la base d'imposition vraisemblablement due à des travaux faits sur ses bâtiments. Mme le Maire lui demande de se rapprocher du centre des Impôts pour de plus amples explications. Dans sa lettre, M. MOLLINÉ souhaite également que la Commune abatte un arbre situé sur sa concession au cimetière.
- APE a acheté des livres de bibliothèque pour environ 200 € pour les enfants de l'école, ceux-ci ont été refusés par les enseignants, en conséquence ils ont été offerts à la Bibliothèque Municipale. Le Maire remercie l'APE pour son geste.
- Carte Communale : le Conseil Municipal a étudié les nouvelles zones constructibles sur la Commune déterminées lors de la réunion du 1^{er} octobre 2008 avec le cabinet GÉOVAL.